Rapport annuel

Montségur Patrimoine

Fonds commun de placement

FCP de droit Français

1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024

Table des matières

Acteurs 3
Informations générales 3
Commentaire de gestion 5
Politique ESG de Montségur Finance 7
Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR) 7
Informations spécifiques 8
Informations sur la rémunération 8
Evènements intervenus au cours de la période 9
Annexe périodique SFDR 10
Rapport du commissaire aux comptes 27

Acteurs

Société de gestion :	MONTSEGUR FINANCE 39 rue Marbeuf – 75008 Paris
Commercialisateur :	MONTSEGUR FINANCE 39 rue Marbeuf – 75008 Paris
Dépositaire et conservateur :	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 6 avenue de Provence – 75009 Paris
Centralisateur par délégation :	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 6 avenue de Provence – 75009 Paris
Commissaire aux comptes :	GESTIONPHI 63 avenue de Villiers – 75017 Paris

Informations générales

Forme juridique : Fonds commun de placement

L'objectif de gestion : Le FCP a pour objectif la recherche d'une performance supérieure à l'indice composite 30% Morningstar Eurozone 50 Net Return EUR + 70% Ester capitalisé par le biais d'une gestion active et discrétionnaire de son allocation d'actif. La stratégie d'investissement utilisée donne toute latitude au gérant concernant la sélection des instruments financiers. La composition du FCP peut donc ne pas du tout refléter la composition et la pondération de l'indicateur composite.

Stratégie d'investissement : Le FCP a pour stratégie une gestion active et discrétionnaire d'un portefeuille investi sur les marchés actions et bénéficiant d'un coussin amortisseur contre les fortes baisses de marché, en contrepartie d'une espérance de rendement moins élevée. Une part significative de l'actif sera investie sur les marchés de taux. Après prise en compte des instruments financiers dérivés, le fonds respecte les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- Actions : de 0 à 60 % sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques, y compris pays émergents, de toutes capitalisations et de tous les secteurs d'activité.

    1) 60 % maximum sur les marchés des actions des pays de l'Union Européenne.
    2) 20 % maximum sur les marchés des actions hors de l'Union Européenne (dont émergents).

- Obligations et titres de créance en direct ou via des OPC : de 0 à 100 % sur les instruments de taux de toutes zones

géographiques, devises et notations, émis par des émetteurs souverains, du secteur public ou privé. La poche est gérée de manière discrétionnaire et respecte les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

1) 50 % maximum d'émissions ou d'émetteurs qui ne seront notés par aucune des trois principales agences de notation ou qui seront notés « High Yield » par ces mêmes agences simultanément. Les émetteurs et émissions ayant fait l'objet d'une dégradation postérieure à leur acquisition ne sont pas intégrés à cette poche mais ne pourrons représenter plus de 20 % de l'actif.

2) 30 % maximum sur les marchés émergents, intégrant les marchés de taux et d'actions.

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre 0 et 4.

Exposition de 0 % à 100 % au risque de change sur des devises intra Union Européenne et de 0 % à 20 % au risque de change sur des devises hors Union Européenne.

Afin de réaliser son objectif de gestion le FCP est investi en :

- Actions,

- Titres de créances et instruments du marché monétaire, obligations de toute nature (hors obligations convertibles),

- Jusqu'à 100 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, et jusqu'à 30 % en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français ou FIA établis dans d'autres Etats ou membres de l'Union Européenne répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

- Ces OPC pourront prendre la forme d'ETF (« Exchange Traded Fund »).

Le Fonds pourra investir dans des OPCVM gérés par Montségur Finance. Le FCP pourra également intervenir sur les :

- Contrats financiers à terme ou optionnels utilisés à titre de couverture face aux risques d'actions, de taux et de change
- Dépôts et emprunts d'espèces

Le fonds est un fonds de capitalisation.

Durée de placement recommandée : Supérieur à 5 ans

Commentaire de gestion

L'année 2024 a été marquée par des performances contrastées entre les régions et les secteurs. Un constat s'impose à Wall Street, les indices ont atteint des sommets historiques tandis que les performances des marchés européens ont été plus hétérogènes. Si le S&P 500 et le Nasdaq ont enregistré des hausses de plus de 30 % en euros, le DAX allemand et le MIB italien ont essayé de suivre la cadence tandis que le CAC 40 déçoit. La Bourse de Paris a reculé de 2 % sur l'année, pénalisée par des incertitudes politiques et la sous-performance de certains secteurs clés. Dans le sillage des espoirs liés au développement de l'intelligence artificielle, le secteur technologique a été suivi de près. La performance remarquable des mastodontes a porté la cote américaine tout au long de l'année.

Votre fonds **Montségur Patrimoine** a su faire varier son allocation tout au long de l'année pour tirer un parti certain de la dynamique des marchés actions et obligations. Parmi les fonds sélectionnés, le fonds **Montségur New Perspectives** a progressivement été renforcé dans une logique de diversification géographique. Exposé majoritairement aux plus grandes valeurs des marchés actions américains, **Montségur New Perspectives** a su suivre la dynamique, terminant l'année comme le meilleur contributeur à la performance annuelle de votre fonds pour environ 1,7 %.

Du côté des pays émergents, les investisseurs ont été hésitants face aux perspectives de l'économie chinoise. Les différentes mesures de soutien du gouvernement chinois, offrant initialement peu de visibilité, ont été clarifiées au cours du second semestre de l'année avec pour objectif de stimuler l'économie qui est actuellement confrontée à des défis structurels et à des perturbations sur le marché de l'immobilier. Initiée alors que les signaux politiques Chinois montraient une ferme volonté de soutenir l'économie et les marchés, l'ETF **Amundi MSCI China ESG Leaders Extra** a été ensuite renforcé sur des niveaux de valorisation attractifs lors de la période estivale. Si le fort rebond de fin d'année a été suivi par un recul du support, des profits ont été matérialisés aux points hauts avant de profiter du recul pour moyenner le reliquat de la position à la baisse. La forte hausse du dernier trimestre a largement contribué à tirer la performance du fonds, faisant de la Chine le troisième contributeur à la performance annuelle.

La poche gérée en titres vifs a permis au fonds de bénéficier d'une dynamique positive sur des thématiques porteuses internationales. Au total, la gestion en titres vifs a représenté 2,47 % de la performance annuelle. **Amazon**, **Microsoft**, **Alphabet** ou encore **Air Liquide**, **TotalEnergies** et **LVMH** ont su se démarquer avant que des profits soient matérialisés.

En Europe, le bilan boursier sur 2024 s'avère plus contrasté. La contre-performance marquée du CAC 40 par rapport aux autres grandes places boursières mondiales s'explique principalement par un contexte plus morose. Les difficultés rencontrées par la Chine, combinées à la crainte de nouvelles mesures protectionnistes aux États-Unis et à la crise politique en France provoquée par la dissolution de l'Assemblée nationale, ont brisé l'élan de la place parisienne observé en début d'année. À cela s'ajoute le recul des géants du luxe et des cosmétiques. Les ETF **Amundi CAC 40 ESG**, **Amundi STOXX Europe 600 ESG**, ains que l'**iShares MSCI Europe SRI** peinent à suivre la dynamique.

Sur le marché de l'immobilier, les performances ont été plus mitigées. L'année 2024 ne s'est pas terminée sur un sentiment positif pour l'immobilier coté, victime une fois de plus de sa corrélation avec les taux. Le secteur a ainsi effacé dans le dernier trimestre ses gains annuels, même si le fonds utilisé termine légèrement positif. Les foncières sont restées principalement focalisés sur l'orientation des taux d'intérêts 10 ans. De bonnes nouvelles fondamentales sont apparues en 2024 car les investisseurs ont, à l'inverse, plébiscité la dette des foncières preuve de leur confiance retrouvée. Nous avons construit l'exposition en renforçant tout

au long de l'année la position en R**-Co Thematic Real Estate** pour qu'elle atteigne 5 % en fin d'année. La contribution annuelle du support a été de 0,23 %.

Sur les marchés obligataires, qui représentent l'essentiel des actifs du fonds, les politiques monétaires des banques centrales et les dynamiques économiques ont été déterminantes. Les principales Banques centrales ont amorcé un cycle de baisse des taux directeurs en 2024, mais les ajustements ont été différenciés entre la Réserve fédérale et la Banque centrale européenne. Cette désynchronisation a entraîné des mouvements contrastés sur les courbes de taux des deux côtés de l'Atlantique ainsi que sur les parités de change.

La solide performance des valeurs financières sur les marchés actions reflète des fondamentaux robustes, soutenus par des taux de distribution de dividendes attractifs et de programmes de rachats d'actions. Du côté du crédit, les rendements positifs des financières s'expliquent principalement par le niveau de portage élevé en début d'année, ainsi qu'un resserrement des spreads. En 2024, la compression des primes de risque a favorisé les segments les plus juniors (AT1), qui ont enregistré les meilleures performances de l'année. Le fonds **Lazard Credit Fi**, légèrement allégé au second semestre afin de désensibiliser le portefeuille, est ainsi le deuxième meilleur contributeur de performance annuel (1,3 %). En parallèle, le fonds Eiffel Rendement 2028 a tenu sa promesse, nous permettant de verrouiller du rendement et contribuant à plus de 0,9 % à la performance annuelle.

La contribution des positions obligataire et monétaire à la performance annuelle a été significative compte tenu de l'exposition du fonds aux produits de taux. Compte tenu des rendements offerts, le fonds **CM-AM Dollar Cash** est progressivement entré en portefeuille avant de prendre quelques profits sur la position en fin d'année, portée par l'appréciation d'un dollar qui faisait initialement office de valeur refuge et qui a bénéficié des divergences de politiques monétaires et de résilience économique de part et d'autre de l'Atlantique.

Le reliquat de l'exposition a été soutenu par des supports défensifs et diversifiants, notamment sur le crédit au travers des fonds **Pluvalca Rentoblig**, **Tikehau Credit Court Terme** ou encore **iShares € Corporate Bond ESG**.

Sur l'année 2024, le fonds **Montségur Patrimoine** s'inscrit en hausse de 8,7 % sur la part C (FR0010121137) et 9,0 % sur la part I (FR0010784793).

François Chaulet, Président / Gérant

Politique ESG de Montségur Finance

L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure », SFDR). Montségur Finance a l'ambition d'être un acteur responsable et est devenu signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) le 23 mars 2021.

Afin de mieux formaliser la prise en compte de l'importance accordée à la durabilité de ses investissements et répondre aux exigences croissantes des investisseurs et autorités, la société de gestion a mis en place un ensemble de politiques visant à mieux incorporer les risques et opportunités liés à la durabilité à travers l'incorporation des critères ESG dans son processus d'investissement.

L'intégralité de la documentation relative à l'ESG, à la définition de l''investissement durable, à la taxonomie et aux PAI est disponible sur le site internet : https://www.montsegur.com/fr/. Les informations sont également disponibles en annexe de ce document.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Informations spécifiques

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée	A la clôture de l'exercice, le fonds était investi dans des parts d'OPCVM gérés par Montségur Finance : Sepiam Europe Small Caps (3,8 %), Montségur New Perspectives (4,07 %).
Information relative aux modalités de calcul du risque global :	Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.
Information sur l'effet de levier :	Néant
Techniques de gestion efficaces de portefeuille et instruments financiers dérivés (Esma) en Euro:	Exposition sous-jacente au travers de contrats Futures : Néant Autre Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés: Néant Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire les risques de contrepartie : Néant Le FCP n'est pas exposé à des instruments financiers de gré à gré. Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace : Néant

Informations sur la rémunération

Les politiques et pratiques de rémunération chez Montségur Finance n'intègrent pas de critères de performance mais exclusivement des critères qualitatifs et s'appliquent à l'ensemble des dirigeants et collaborateurs : gérants, commerciaux, RCCI et fonctions supports.

Le comité de rémunération se réunit au moins une fois par an.

La politique de rémunération de Montségur Finance :

- Est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque ;
- N'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM ;
- Est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société ;
- Est conforme aux OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ;
- Est conforme aux mandats qu'elle gère et à leurs clients ;
- Comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Les rémunérations chez Montségur Finance s'articulent de la manière suivante :

- La rémunération fixe représente le montant principal du collaborateur au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. Elle est revue chaque année et fait l'objet d'une augmentation ou d'un maintien lors de l'évaluation annuelle ;
- La rémunération variable est basée exclusivement sur des critères qualitatifs pour l'ensemble des collaborateurs. Elle est versée sous forme de prime en une ou deux fois au cours de l'année ;
- Les autres rémunérations sont représentées par un accord d'intéressement et un PEE.

Montségur Finance n'a pas encore formellement intégré d'objectifs en lien avec l'intégration des risques en matière de durabilité dans sa politique de rémunération (au sens de la réglementation 2019/2088 SFDR). Toutefois, Montségur Finance est consciente des enjeux ESG et dans ce cadre, développe des projets et processus qui visent *in fine* à identifier et réduire les risques de durabilité posés par ses activités directes et par les OPC qu'elle gère. Dans ce cadre, la contribution des collaborateurs est qualitativement prise en compte (si applicable) dans les objectifs et les évaluations annuelles.

Le tableau des rémunérations 2024 détaille, par catégories, les montants des salaires fixes et des primes variables.

Catégories	Rémunération fixe 2024 (K€)	Primes 2024 (K€)
Dirigeants	**302**	**0**
Gestion / Marketing / Commercial	**269**	**93**
Support (dont fonctions administratives et RCCI)	**179**	**40**
TOTAL	**750**	**133**

Evènements intervenus au cours de la période

Aucun évènement important susceptible d'exercer une influence notable sur le fonds d'investissement est survenu, pendant ou après la clôture de l'exercice, n'est à signaler.

Annexe périodique SFDR

EUROPEAN
COMMISSION

Brussels, 6.4.2022
C(2022) 1931 final

ANNEX 4

ANNEX

to the

Commission Delegated Regulation (EU) .../...

supplementing Regulation (EU) 2019/2088 of the European Parliament and of the Council with regard to regulatory technical standards specifying the details of the content and presentation of the information in relation to the principle of 'do no significant harm', specifying the content, methodologies and presentation of information in relation to sustainability indicators and adverse sustainability impacts, and the content and presentation of the information in relation to the promotion of environmental or social characteristics and sustainable investment objectives in pre-contractual documents, on websites and in periodic reports

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Montségur Patrimoine **Identifiant d'entité juridique :** 969500GS8K0NQBB0HC88

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%**	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 44 % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**:_%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

***Par investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.*

***La taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.*

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Conformément à l'article 8 de la réglementation SFDR, ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Le fonds s'inscrit pleinement dans les politiques ESG de Montségur Finance, visant à sélectionner les entreprises les plus vertueuses en matière de durabilité.

Tout d'abord, notre politique d'exclusion filtre l'univers d'investissement afin d'éliminer les entreprises actives dans des secteurs controversés (jeux d'argent, divertissement pour adultes, charbon thermique, tabac et armes controversées) ou celles ne respectant pas les normes internationales. Cela inclut les entreprises en infraction avec l'un des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou ayant leur siège social dans un pays figurant sur les listes grises ou noires du GAFI.

Pour les investissements en titres vifs, une grille de notation ESG a été développée en début d'année 2022. Celle-ci évalue les entreprises selon une approche *Best in Class* à travers 15 critères environnementaux, 15 critères sociaux et 9 critères de gouvernance. Ces critères sont majoritairement inspirés ou alignés avec la liste des Principales Incidences Négatives (PAI). Chaque critère reçoit une note, et une moyenne est calculée pour chaque pilier (E, S, G) selon les pondérations détaillées dans le tableau ci-dessous. La note finale de l'entreprise correspond à une moyenne équipondérée des trois piliers.

Cette politique de notation poursuit plusieurs objectifs :

- **Restreindre l'univers d'investissement** en excluant les entreprises les plus mal notées et/ou insuffisamment transparentes pour évaluer leur durabilité
- **Identifier les faiblesses ou insuffisances** des entreprises afin de guider notre politique d'engagement et s'assurer qu'elles mettent en œuvre des actions concrètes pour améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou leur gouvernance.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Montségur Finance s'appuie sur ses partenaires pour élaborer un système d'évaluation des entreprises, comblant ainsi le flou de la réglementation. Cette évaluation, alignée sur les **trois critères d'éligibilité** de l'article 2 de la SFDR, se divise en trois parties distinctes.

a. Montségur Finance évalue la contribution des entreprises à des objectifs durables via les Objectifs de Développement Durable (ODD), la taxonomie européenne ou les initiatives validées par le Science Based Target (SBTi). Une seule de ces contributions suffit pour valider ce critère, les indicateurs PAI étant exclus pour garantir une sélection d'entreprises réellement engagées

b. Les directives de l'ESMA guident cette partie de l'évaluation, elle repose sur l'absence d'exposition aux combustibles fossiles et armes controversées, de controverses graves (biodiversité, normes internationales) et sur l'exclusion des 5 % d'entreprises les moins performantes selon les indicateurs PAI.

c. Enfin, la méthodologie utilisée exclut les entreprises présentant des controverses graves associées aux thématiques évoquées par la réglementation, à savoir les structures de gestion, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent, et le respect des obligations fiscales.

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-t-il à ces objectifs?

Dans le cas d'un fonds classé article 8 investi dans les grandes capitalisations, au moins 25 % de l'actif est alloué à des entreprises engagées dans une démarche d'investissement responsable.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Tous les investissements durables réalisés par ce produit sont évalués en fonction de leur performance par rapport aux principales incidences négatives (PAI) définies dans le tableau 1 de l'annexe 1 du règlement SFDR. Les fournisseurs de données, en conformité avec la réglementation, améliorent continuellement leurs outils pour intégrer de nouvelles options liées à l'investissement durable. Lorsque les équipes de Montségur estiment que l'ajout ou le retrait de certains paramètres permet une meilleure sélection d'investissements répondant aux enjeux de durabilité, le présent document est mis à jour en conséquence. L'historique des versions précédentes est disponible sur demande auprès des équipes de Montségur.

Un suivi régulier est effectué sur les investissements responsables du fonds, notamment en matière d'alignement avec la taxonomie européenne. Cette démarche permet de garantir que les valeurs du portefeuille respectent les engagements durables définis et contribuent efficacement aux objectifs environnementaux et sociaux.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Montségur Finance évalue le risque ESG des entreprises en se concentrant sur les indicateurs ayant des incidences négatives et sur la manière dont ces derniers sont pris en considération par les entreprises. Cette analyse approfondie dépasse le cadre des données opérationnelles et des politiques internes en examinant l'ensemble de la chaîne de production ainsi que les filiales, afin d'identifier leur exposition à des controverses potentielles.

Les controverses susceptibles d'affecter la réputation et le risque financier des entreprises sont évaluées à l'aide des données fournies par Clarity AI. Ce processus rigoureux permet de mesurer l'impact des incidents négatifs en matière de durabilité et d'apprécier les actions correctives mises en place par les entreprises pour en atténuer les effets.

En intégrant ces analyses avec les indicateurs des Principales Incidences Négatives (PAI), Montségur Finance limite l'exposition aux entreprises impliquées dans des controverses de sévérité « très élevée » ou « élevée ». Une attention particulière est accordée aux cas de non-respect des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, garantissant ainsi une approche d'investissement alignée avec les enjeux de durabilité.

Les comportements controversés dérivés de l'analyse des normes internationales présentées ci-dessus aboutissent à l'évaluation de ces 39 catégories :

Enfin, Le tableau ci-dessous recense et hiérarchise les principales incidences négatives prises en considération au sein des investissements de Montségur Finance, comme stipulé dans la réglementation SFDR**.**

Priorité	Indicateurs
1	*Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone*
2	*Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE*
3	*Écart de rémunération entre les sexes, non corrigé*
4	*Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité*
5	*Exposition à des armes controversées*
6	*Diversité des sexes au sein des principaux organes de gouvernance*
7	*Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)*
8	*Empreinte carbone*
9	*Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles*
10	*Part de l'énergie non renouvelable consommée et produite*
11	*Intensité de Gaz à Effet de Serre (GES)*
12	*Absence de processus et mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial et de l'OCDE*
13	*Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique*
14	*Rejet dans l'eau*
15	*Ratio de déchets dangereux et radioactifs*
16	*Insuffisance des mesures prises pour remédier aux violations des normes de lutte contre la corruption et les pots-de-vin*

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

L'équipe de Gestion surveille les PAI de ses investissements, sous réserve de la disponibilité des données, sous diverses formes. Ces exclusions font partie intégrante de notre stratégie d'investissement responsable visant à promouvoir des pratiques durables et éthiques. A noter que des garanties sociales minimales ont été prises en compte lors de l'examen des entreprises bénéficiaires d'investissements, en utilisant les cadres de l'OCDE et des Nations unies.

- Exclusion Normatives : Les entreprises enfreignant gravement et de manière répétée les dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou les Principes directeurs de l'OCDE sont exclues. Les controverses jugées très sévères servent de signal d'alerte, appuyées par le suivi du PAI obligatoire n°10. Par ailleurs, les entreprises ayant leur siège social dans un pays figurant sur les listes noire ou grise du GAFI, révisées annuellement, sont également exclues.

- Exclusions Internes : Pour limiter l'exposition aux risques ESG, Montségur Finance exclut 10 % des émetteurs les moins bien notés dans chaque secteur d'activité. Cette sélection repose sur une évaluation comparative des entreprises à l'échelle sectorielle, basée sur des données d'intensité plutôt que brutes. Les données, actualisées bimensuellement par Clarity AI, sont intégrées dans une mise à jour mensuelle permettant d'ajouter

automatiquement à la liste d'exclusion les titres figurant dans le dernier décile de leur secteur.

- Exclusion dites sectorielles : Il s'agit de celles liées aux armes controversées, conformément au Traité d'Oslo et à la Convention d'Ottawa, interdisant bombes à sous-munitions (BASM), mines antipersonnel (MAP) et leurs composants ; celles générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires annuel du charbon thermique (extraction, utilisation, vente) ; celles produisant du tabac ou tirant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires annuel des produits liés au tabac ; celles dont les activités liées aux divertissements pour adultes dépassent 5 % du chiffre d'affaires annuel ; et enfin, les entreprises dont plus de 50 % des revenus proviennent des jeux d'argent, incluant la fabrication de machines à sous, les paris, les jeux de hasard ou l'exploitation de casinos.

Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

☒ Oui

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [2024]
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT			
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	600.1 tonne CO2e
		Émissions de GES de niveau 2	154.4 tonne CO2e
		Émissions de GES de niveau 3	7817.2 tonne CO2e
		Émissions totales de GES	8010.4 tonne CO2e
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	561.9 tonne CO2e / EUR M invested
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1283.1 tonne CO2e / EUR M revenue
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	3.56 %

	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	Consommation: 53.8 % Production: 1.0 %
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact clima tique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Total: 0.020 GWh / EUR M revenue Secteur A: 0.05 GWh / EUR M revenue Secteur B: 0.01 GWh / EUR M revenue Secteur C: 0.09 GWh / EUR M revenue Secteur D: 0.03 GWh / EUR M revenue Secteur E: 0.002 GWh / EUR M revenue Secteur F: 0.0008 GWh / EUR M revenue Secteur G: 0.0017 GWh / EUR M revenue Secteur H: 0.024 GWh / EUR M revenue Secteur L: 0.028 GWh / EUR M revenue

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0.73 %
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	00012 tonne / EUR M invested
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	3.04 tonne / EUR M invested
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION			
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationa-les	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	2.6 %
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0.6 %
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	14.2 %

	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	36.8 %
	14. Exposition à des armes controver sées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %

☐ Non

Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Le fonds Montségur Patrimoine, classé article 8, s'engage à investir sur les marchés actions et bénéficiant d'un coussin amortisseur contre les fortes baisses de marché, en contrepartie d'une espérance de rendement moins élevée. Une part significative de l'actif sera investie sur les marchés de taux. Conformément à ses engagements en matière de durabilité, le fonds alloue à minima 10 % de ses actifs à des investissements durables. Par ailleurs, il maintient un taux de couverture ESG d'au moins 90 %, garantissant une évaluation approfondie des entreprises selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Enfin, le fonds assure un alignement minimum de 1 % avec la taxonomie européenne, témoignant de son soutien aux objectifs environnementaux définis par l'Union européenne.

Quels sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier?

Le processus d'investissement de Montségur Patrimoine repose sur une approche globale combinant analyse macroéconomique, fondamentale, financière et extra-financière, intégrant pleinement les critères ESG.

- **Analyse macroéconomique** : Cette étape identifie les grandes tendances à partir de facteurs comme les politiques monétaires et budgétaires, les tensions géopolitiques, les risques climatiques et sanitaires, et les avancées technologiques, pour guider

l'allocation d'actifs et les choix sectoriels.

- **Analyse fondamentale** : Elle évalue les modèles économiques des entreprises en examinant leur qualité, leur cyclicité, leurs avantages compétitifs, leur capacité à croître durablement et leur potentiel d'innovation.

- **Analyse financière** : Elle confronte les résultats fondamentaux aux attentes du marché pour repérer des opportunités de valorisation ou des déclencheurs susceptibles de modifier la perception d'une entreprise

- **Critères ESG** : Ces critères sont intégrés à chaque étape du processus d'investissement. Une politique d'exclusion élimine les entreprises actives dans des secteurs controversés (armes, charbon, tabac, divertissements pour adultes, jeux d'argent) ou situées dans des juridictions à risque (listes grises/noires du GAFI), ainsi que celles en violation des Principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Une notation ESG basée sur une approche "Best in Class" identifie les leaders sectoriels en s'appuyant sur des données publiques et des outils avancés. Enfin, un engagement actif avec les entreprises vise à promouvoir des pratiques responsables, corriger les controverses et ajuster les positions si nécessaire**.**

Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

Conjointement aux exclusions sectorielles, normatives et liées aux controverses, Montségur Finance applique une exclusion automatique des 10 % d'entreprises les moins bien notées selon une approche "Best in Class". Cette méthodologie garantit que seules les entreprises présentant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur, tout en répondant aux standards de durabilité et d'éthique, sont retenues dans l'univers d'investissement.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit?

Les organisations doivent passer un contrôle de Bonne Gouvernance, bien que la réglementation SFDR donne peu de directives précises sur ce point. Elle recommande toutefois d'examiner les structures de gestion, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et les pratiques fiscales.

En cas de controverses signalées par le modèle quantitatif, un analyste de notre fournisseur effectue une évaluation finale en examinant toutes les données disponibles sur la controverse. Seules les entreprises déclarées légalement responsables par un tribunal ou ayant publiquement admis leur culpabilité sont considérées en infraction avec les principes de Bonne Gouvernance. Des détails supplémentaires sur la méthodologie des controverses sont visibles ci-dessous :

Catégorie	Détails
Structures de gestion	**Droits des actionnaires :** Conflits liés aux conseils, fusions, échecs de gestion (violation des devoirs fiduciaires, désinformation). **Transactions d'initiés** : Manipulations d'actions, transactions d'initiés, fuites d'informations.
Relations avec les employés et rémunération	**Salaires et conditions de travail :** Violations des conditions de travail ou de rémunération, litiges ou grèves. **Diversité et égalité des chances :** Discrimination salariale, promotions, harcèlement ou autres formes d'inégalité au travail. **Rémunération des dirigeants :** Rémunérations excessives ou contestables des dirigeants (primes, retraites, avantages).
Conformité fiscale	**Comptabilité :** Pratiques comptables frauduleuses, rapports financiers non transparents, détournements d'actifs. **Fraude fiscale et blanchiment** : Évitement fiscal, sociétés écrans, évasion fiscale, blanchiment d'argent, fraude envers les clients.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier?

L'**allocation des actifs** décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont

exprimées en %:

-du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des re venus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;

-des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;

-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Le FCP suit une gestion active et discrétionnaire, investissant jusqu'à 60 % de son actif en actions et jusqu'à 100 % en obligations, avec un mécanisme de protection contre les fortes baisses de marché, en contrepartie d'une espérance de rendement modérée. Les investissements en actions couvrent toutes zones géographiques (jusqu'à 60 % en Union Européenne et jusqu'à 20 % hors UE, y compris les marchés émergents). Les obligations, émises par des émetteurs souverains, publics ou privés, incluent jusqu'à 50 % de titres non notés ou classés « High Yield », avec une sensibilité au risque de taux comprise entre 0 et 4. Le fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif en OPCVM et jusqu'à 30 % en FIA conformes à la réglementation, tout en limitant l'exposition au risque de change à 100 % pour les devises intra-UE et à 20 % pour celles hors UE.

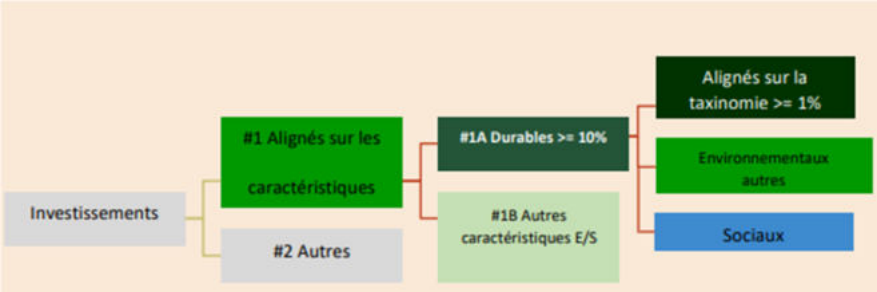

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

*La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:*

*-la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;*

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental .

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Le fond n'est pas investi dans des produits dérivés

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Dans l'objectif de financer des entreprises ayant un impact positif sur le plan environnemental, les fonds gérés chez Montségur Finance sont engagés à être alignés à minima à 1% à la taxonomie européenne. Ce seuil symbolique constitue une première étape d'intégration ; il sera probablement relevé à mesure que la transparence s'accroitra sur ce volet. Le calcul de l'alignement à la taxonomie repose sur les données disponibles chez nos partenaires, qui affichent les données publiées par les entreprises dans un premier temps, et estime les valeurs manquantes le cas échéant dans un second temps

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE[1]?

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE-voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***

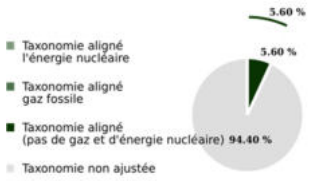

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

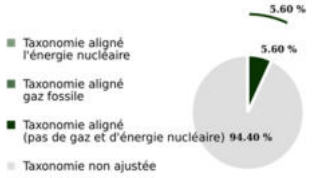

**Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.*

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes?

Dans l'objectif de financer des entreprises ayant un impact positif sur le plan environnemental, les fonds gérés chez Montségur Finance sont engagés à être alignés à minima à 1% à la taxonomie européenne. A noter que, 0.34% du portefeuille est aligné sur la taxonomie de l'UE par le biais d'activités transitoires et 2.14% est aligné par le biais d'activités habilitantes.

Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

En 2024, aucune proportion minimale d'investissements durables n'est établie. Toutefois, selon les estimations de Clarity, environ 63 % du portefeuille ne sont pas considérés comme éligibles aux critères d'investissements durables, tandis que 35 % le sont.

Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social?

Aucun critère de proportion minimale n'est établi pour ce plan spécifique en 2024 en matière d'investissements durables. Montségur Finance ne fait pas la distinction entre l'aspect environnemental et l'aspect social au sein de sa définition de la durabilité.

Quels sont les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux?

Non applicable

Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut?

Non, aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut. Cependant, l'aspect ESG du fonds est systématiquement comparé à son indice de référence (benchmark) afin d'évaluer son alignement par rapport à celui-ci.

- ***Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?***

Non applicable

- ***Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti?***

L'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est garanti par un suivi constant. En cas de dépassement ou de non-respect d'un des ratios établis, une alerte est immédiatement envoyée au gérant du fonds pour prendre les mesures correctives nécessaires.

- ***En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent?***

Non applicable

Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné?

Non applicable

Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit? De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet:

https://www.montsegur.com/nos-convictions-esg/

RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2024

MONTSEGUR PATRIMOINE

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

La société de gestion élabore un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation mentionné à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF. Ce document est tenu à la disposition des porteurs de parts.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires de taux sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La procédure de sélection des intermédiaires consiste à examiner, pour chaque intermédiaire, le domaine d'intervention, la qualité de la recherche, la qualité de l'adossement et la qualité de la prestation, puis à lui attribuer une note en fonction des critères précités.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Evènements intervenus au cours de la période

21/03/2024 Changement de délégation : Modification du délégataire administratif et comptable dorénavant CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL au lieu du CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT

21/03/2024 Caractéristiques juridiques : Mise à jour du commissaire aux comptes auparavant : GESTIONPHI MAGELLAN représenté par Monsieur Bruno AUGUIER

21/03/2024 Mise à jour de la trame : Suppression de la mention suivante concernant le référencement de l'indice de référence : Conformément à l'article 52 de la Réglementation concernant les indices (le Registre ESMA), l'administrateur Morningstar de l'indice de référence a jusqu'au 31.12.2023 pour obtenir un agrément afin d'être référencé sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenue par l'ESMA.

21/03/2024 Frais : Suppression de la commission de souscription non acquise à l'OPCVM

Bilan actif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)[1]	**0,00**	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations convertibles en actions (B)[1]	**0,00**	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations et valeurs assimilées (C)[1]	**0,00**	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Titres de créances (D)	**0,00**	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**16 471 854,64**	
OPCVM	16 471 854,64	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	
Dépôts (F)	**0,00**	
Instruments financiers à terme (G)	**0,00**	
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
Prêts (I)	**0,00**	
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**16 471 854,64**	
Créances et comptes d'ajustement actifs	**197 234,69**	
Comptes financiers	**96 311,64**	
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II[1]	**293 546,33**	
Total Actif I + II	**16 765 400,97**	

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Capitaux propres :		
Capital	15 350 081,48	
Report à nouveau sur revenu net	0,00	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	
Résultat net de l'exercice	1 345 263,72	
Capitaux propres I	**16 695 345,20**	
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	
Instruments financiers à terme (B)	**0,00**	
Emprunts	**0,00**	
Autres passifs éligibles (C)	**0,00**	
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**0,00**	
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**70 055,77**	
Concours bancaires	**0,00**	
Sous-total autres passifs IV	**70 055,77**	
Total Passifs : I + III + IV	**16 765 400,97**	

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	11 126,14	
Produits sur obligations	0,00	
Produits sur titres de créance	0,00	
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Produits sur prêts et créances	0,00	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres produits financiers	0,00	
Sous-total Produits sur opérations financières	**11 126,14**	
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Charges sur emprunts	0,00	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres charges financières	0,00	
Sous-total charges sur opérations financières	**0,00**	
Total Revenus financiers nets (A)	**11 126,14**	
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	
Autres produits	0,00	
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-248 639,00	
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	
Impôts et taxes	0,00	
Autres charges	0,00	
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-248 639,00**	
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**-237 512,86**	
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-15 959,95**	
Revenus nets I = C + D	**-253 472,81**	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	1 062 270,01	
Frais de transactions externes et frais de cession	-20 815,26	
Frais de recherche	0,00	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	
Indemnités d'assurance perçues	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**1 041 454,75**	
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**113 862,88**	
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**1 155 317,63**	
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	395 567,31	
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	**395 567,31**	

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**47 851,59**	
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**443 418,90**	
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice **J**	0,00	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice **K**	0,00	
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**0,00**	
Résultat net = I + II + III - IV	**1 345 263,72**	

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

Le FCP a pour objectif la recherche d'une performance supérieure à l'indice composite 30% Morningstar Eurozone 50 Net Return EUR + 70% Ester capitalisé par le biais d'une gestion active et discrétionnaire de son allocation d'actif. La stratégie d'investissement utilisée donne toute latitude au gérant concernant la sélection des instruments financiers. La composition du FCP peut donc ne pas du tout refléter la composition et la pondération de l'indicateur composite.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net total	**16 695 345,20**	**14 944 429,76**	**22 302 526,26**	**7 960 887,27**	**18 166 544,06**
PART CAPI C					
Actif net	13 765 116,40	13 779 826,85	21 063 613,91	7 807 596,13	13 186 960,62
Nombre de parts	91 249,820	99 307,905	161 811,996	56 793,385	101 556,879
Valeur liquidative unitaire	150,85	138,75	130,17	137,47	129,84
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	8,09	1,07	0,44	-1,25	-1,52

PART CAPI I					
Actif net	2 930 228,80	1 164 602,91	1 238 912,35	153 291,14	4 979 583,44
Nombre de parts	20 379	8 828	10 071	1 187	41 073
Valeur liquidative unitaire	143,78	131,92	123,01	129,14	121,23
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	8,05	1,77	1,15	-0,42	-0,70

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1. Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :
- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2. Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010121137	1,38 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : 1,2 % TTC taux maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,18 % TTC taux maximum Le prélèvement de ces frais se fait de manière forfaitaire à chaque calcul de VL. Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et que tout dépassement de ce taux est pris en charge par Montségur Finance	Actif net
I	FR0010784793	0,78 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : 0,6 % TTC taux maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,18 % TTC taux maximum Le prélèvement de ces frais se fait de manière forfaitaire à chaque calcul de VL. Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et que tout dépassement de ce taux est pris en charge par Montségur Finance	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0010121137	1,2 % maximum de l'actif net
I	FR0010784793	1,2 % maximum de l'actif net

Commission de surperformance

Part FR0010121137 C

20 % de la performance au-delà de l'indice de référence (TTC)
lorsque la performance est positive et dépasse celle de l'indicateur
de référence

1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée.

Le supplément de performance positive auquel s'applique le taux de 20 % TTC représente la différence entre l'actif de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale au maximum entre celle de l'indicateur de référence (30 % de l'indice Morningstar Eurozone 50 Net Return EUR + 70 % de l'indice Ester, exprimés en euros coupons et dividendes réinvestis) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC et une performance nulle par rapport à la dernière valeur liquidative de clôture.

2) À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

À chaque établissement de valeur liquidative, une dotation est provisionnée en cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

5) En cas de sous-performance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice .

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice. La période de référence est l'exercice de l'OPCVM.

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs. Elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2019.

Le fonds est susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à Montségur Finance qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile.

Part FR0010784793 I

20 % de la performance au-delà de l'indice de référence (TTC) lorsque la performance est positive et dépasse celle de l'indicateur de référence

1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée.

Le supplément de performance positive auquel s'applique le taux de 20 % TTC représente la différence entre l'actif de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale au maximum entre celle de l'indicateur de référence (30 % de l'indice Morningstar Eurozone 50 Net Return EUR + 70 % de l'indice Ester, exprimés en euros coupons et dividendes réinvestis) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations

liées aux souscriptions/rachats que l'OPC et une performance nulle par rapport à la dernière valeur liquidative de clôture.
2) À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance
À chaque établissement de valeur liquidative, une dotation est provisionnée en cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.
4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.
5) En cas de sous-performance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice .
En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice. La période de référence est l'exercice de l'OPCVM.
Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs. Elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2019.
Le fonds est susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à Montségur Finance qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :
*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.
**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).
***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions
La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.
Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes… Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
- Actions, ETF, warrants, obligations, droits : • 25 € France, Belgique et Pays-Bas • 55 € pour les autres Pays - OPC / FIA : • France / admis Euroclear : 8 € • Etranger : 15 € • Offshore : 150 € - TCN, Titres Négociables à court terme : • France 15 € • Autres Pays 25 € - Marchés à terme : • MONEP Futures : 1 €/lot • MONEP Options : 0,20 % min 8 € • LIFFE Futures : 2 £/lot • US BOT CME Futures : 1,1 $/lot Commission fixe par opération / transaction		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :
L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :
L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :
Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :
Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :
• Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.

• Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

• Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :
• Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

• Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :
Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :
Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :
Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :
Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :
• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :
Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

• Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

• Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le FCP peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent ou dans un système de négociation multilatérale à des prix transparents, de sorte qu'elle puisse être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable à la vente.

- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.

- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

3. Le Rapport du commissaire aux comptes de l'exercice précédent figure en dernières pages de ce document.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2024	29/12/2023
Capitaux propres début d'exercice	**14 944 429,76**	
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	6 568 381,42	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-6 016 975,18	
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-237 512,86	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 041 454,75	
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	395 567,31	
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Autres éléments	0,00	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**16 695 345,20**	

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI C		
Parts souscrites durant l'exercice	22 609,751	3 276 985,28
Parts rachetés durant l'exercice	-30 667,836	-4 348 555,79
Solde net des souscriptions/rachats	-8 058,085	-1 071 570,51
PART CAPI I		
Parts souscrites durant l'exercice	23 476	3 291 396,14
Parts rachetés durant l'exercice	-11 925	-1 668 419,39
Solde net des souscriptions/rachats	11 551	1 622 976,75

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI C	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI I	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0010121137	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	13 765 116,40	91 249,820	150,85
FR0010784793	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	2 930 228,80	20 379	143,78

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Options	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Swaps	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Autres instruments financiers	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Total	**0,00**					

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**96,31**	0,00	0,00	0,00	96,31
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**NA**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**96,31**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	96,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**96,31**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro					Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	**0,00**	
Instruments financiers à terme non compensés	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	**0,00**	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	**0,00**	
Titres financiers empruntés	**0,00**	
Titres reçus en garantie	**0,00**	
Titres financiers donnés en pension	**0,00**	
Créances		
Collatéral espèces	**0,00**	
Dépôt de garantie espèces versé	**0,00**	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		**0,00**
Instruments financiers à terme non compensés		**0,00**
Dettes		
Collatéral espèces		**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

code ISIN	Dénomination du fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010590950	LAZARD CREDIT FI SRI - PVC	Lazard Capital FI SRI	Obligations	France	EUR	1 572 189,36
FR0010680553	R-CO THEMATIC REAL ESTATE-I	Amundi ETF DAX UCITS ETF DR	Actions	France	EUR	833 280,93
FR0010784819	MONTSEGUR RENDEMENT-I	Montsegur Finance SAS - Montsegur Croissance	Actions	France	EUR	830 240,76
FR0011482728	TIKEHAU CREDIT CRT TRM-AAEUR	Tikehau 2027	Obligations	France	EUR	1 679 701,55
FR0013180288	PLUVALCA RENTOBLIG-I	Financiere Arbevel	Obligations	France	EUR	1 499 361,60
FR0013298544	EUROPE SMALL CAPS-B	Montsegur Finance SAS - Montsegur Croissance	Actions	France	EUR	831 840,73
FR0013324720	MONTSEGUR NEW PERS-R EUR ACC	Montsegur Finance SAS - Montsegur Croissance	Mixte	France	EUR	1 346 585,40
FR0013368065	CM-AM MONEPLUS-IC2	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	Monetaire	France	EUR	662 761,00
FR0013373206	CM-AM SHORT TERM BONDS-IC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	Obligations	France	EUR	1 567 419,39
FR001400GXW2	EIFFEL RENDEMENT 2028-SI EUR	Eiffel Rendement 2028	Obligations	France	EUR	1 760 566,65
FR001400NRZ3	MONTSEGUR CROISSANCE-SI	Montsegur Finance SAS - Montsegur Croissance	Actions	France	EUR	823 115,40
IE000L2TO2T2	1SHARES EURO CORP ESG UCITS	iShares Core EURO STOXX 50 UCITS ETF EUR Dist	Obligations	Irlande	EUR	1 418 203,26
IE00B52VJ196	ISHS MSCI EUROPE SRI UCITS ETF	iShares Core EURO STOXX 50 UCITS ETF EUR Dist	Actions	Irlande	EUR	834 352,04

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

code ISIN	Dénomination du fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1900068914	AM MSCI CH ESG LEAD EX-ETF A	Amundi DAX III UCITS ETF	Actions	Luxembourg	EUR	812 236,57
Total						**16 471 854,64**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	197 234,69
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créditeurs divers	0,00
Total des créances	**197 234,69**
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-70 055,77
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	**-70 055,77**
Total des créances et dettes	**127 178,92**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI C	31/12/2024
Frais fixes	182 281,75
Frais fixes en % actuel	1,38
Frais variables	39 548,38
Frais variables en % actuel	0,30
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI I	31/12/2024
Frais fixes	14 661,58
Frais fixes en % actuel	0,78
Frais variables	12 147,29
Frais variables en % actuel	0,65
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0013298544	EUROPE SMALL CAPS-B	831 840,73
	FR001400NRZ3	MONTSEGUR CROISSANCE-SI	823 115,40
	FR0013324720	MONTSEGUR NEW PERS-R EUR ACC	1 346 585,40
	FR0010784819	MONTSEGUR RENDEMENT-I	830 240,76
Total			**3 831 782,29**

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024	29/12/2023
Revenus nets	**-253 472,81**	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-253 472,81**	
Report à nouveau	0,00	
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-253 472,81**	

PART CAPI C		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-215 029,59	
Total	**-215 029,59**	
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

PART CAPI I		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-38 443,22	
Total	**-38 443,22**	
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024	29/12/2023
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 155 317,63**	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**1 155 317,63**	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 155 317,63**	

PART CAPI C		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	952 776,61	
Total	**952 776,61**	
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI I		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	202 541,02	
Total	**202 541,02**	
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**16 471 854,64**	**98,66**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**16 471 854,64**	**98,66**
1SHARES EURO CORP ESG UCITS	EUR	271 801	1 418 203,26	8,49
AM MSCI CH ESG LEAD EX-ETF A	EUR	8 988	812 236,57	4,86
CM-AM MONEPLUS-IC2	EUR	5,801	662 761,00	3,97
CM-AM SHORT TERM BONDS-IC	EUR	14,49606	1 567 419,39	9,39
EIFFEL RENDEMENT 2028-SI EUR	EUR	15 001,42	1 760 566,65	10,55
EUROPE SMALL CAPS-B	EUR	609,3	831 840,73	4,98
ISHS MSCI EUROPE SRI UCITS ETF	EUR	12 191	834 352,04	5,00
LAZARD CREDIT FI SRI - PVC	EUR	84	1 572 189,36	9,42
MONTSEGUR CROISSANCE-SI	EUR	8 535	823 115,40	4,93
MONTSEGUR NEW PERS-R EUR ACC	EUR	6 660	1 346 585,40	8,07
MONTSEGUR RENDEMENT-I	EUR	3 286	830 240,76	4,97
PLUVALCA RENTOBLIG-I	EUR	12 448	1 499 361,60	8,98
R-CO THEMATIC REAL ESTATE-I	EUR	2,97	833 280,93	4,99
TIKEHAU CREDIT CRT TRM-AAEUR	EUR	14 281,962	1 679 701,55	10,06
Total			**16 471 854,64**	**98,66**

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	16 471 854,64
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	293 546,33
Autres passifs (-)	-70 055,77
Total = actif net	**16 695 345,20**

gestionphi

FCP MONTSEGUR PATRIMOINE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Siège social : 20 avenue André Malraux – 92300 Levallois-Perret
Etablissement secondaire : 85 bis rue du Soleil – 42100 Saint-Etienne
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France et Rhône-Alpes
Société de Commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du centre
SAS au capital de 310 590 euros – RCS Nanterre 401 808 068
www.gestionphi.fr

MONTSEGUR PATRIMOINE
Fonds Commun de Placement

Société de gestion :
MONTSEGUR FINANCE
39, rue Marbeuf
75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FCP MONTSEGUR PATRIMOINE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fond commun de placement à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois-Perret,

Le commissaire aux comptes
GESTIONPHI

Signé électroniquement le 13/03/2024 par
François Blanc

gestionphi

François BLANC

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	**0,00**	**0,00**
Dépôts et instruments financiers	**14 837 266,82**	**21 878 915,97**
Actions et valeurs assimilées	**2 617 347,64**	**2 762 245,13**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 617 347,64	2 762 245,13
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**2 159 568,92**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	2 159 568,92
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	**12 219 919,18**	**16 957 101,92**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	12 219 919,18	16 957 101,92
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Créances	**0,00**	**10 051,08**
Opérations de change à terme de devises	**0,00**	**0,00**
Autres	**0,00**	**10 051,08**
Comptes financiers	**126 532,65**	**2 135 697,85**
Liquidités	**126 532,65**	**2 135 697,85**
Total de l'actif	**14 963 799,47**	**24 024 664,90**

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	**14 822 107,46**	**22 219 446,20**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**0,00**	**0,00**
Report à nouveau (a)	**0,00**	**0,00**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**218 841,52**	**6 724,11**
Résultat de l'exercice (a, b)	**-96 519,22**	**76 355,95**
Total des capitaux propres	**14 944 429,76**	**22 302 526,26**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	**19 369,71**	**1 722 138,64**
Opérations de change à terme de devises	**0,00**	**0,00**
Autres	**19 369,71**	**1 722 138,64**
Comptes financiers	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	**0,00**	**0,00**
Emprunts	**0,00**	**0,00**
Total du passif	**14 963 799,47**	**24 024 664,90**

(a) Y compris comptes de régularisations
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	**0,00**	**0,00**
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	**0,00**	**0,00**

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	100 078,52	89 718,34
Produits sur obligations et valeurs assimilées	35 041,10	58 122,82
Produits sur titres de créances	0,00	34,61
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	**135 119,62**	**147 875,77**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	1 898,14
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	**0,00**	**1 898,14**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**135 119,62**	**145 977,63**
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	302 795,34	116 257,12
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**-167 675,72**	**29 720,51**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	71 156,50	46 635,44
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**-96 519,22**	**76 355,95**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010121137	1,28 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : 1,2 % TTC taux maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,08 % TTC taux maximum	Actif net
I	FR0010784793	0,68 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : 0,6 % TTC taux maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,08 % TTC taux maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0010121137	1,2 % de l'actif net
I	FR0010784793	1,2 % de l'actif net

Commission de surperformance

Part FR0010121137 C

20 % de la performance au-delà de l'indice de référence (TTC) lorsque la performance est positive et dépasse celle de l'indicateur de référence

Les frais de gestion financière : frais liés à la gestion financière de l'OPC, à la délégation de gestion financière, de distribution (y compris les rétrocessions à des distributeurs tiers)

*2- Les frais administratifs externes à la société de gestion (à compter du 01/01/2018) : frais CAC, frais dépositaire, frais techniques de distribution (exemple plateforme mais pas rétrocessions distributeurs), frais TCC, frais délégation gestion administrative et comptable, frais audit, frais juridique propres à l'OPC, frais de traduction spécifiques à l'OPC.

*3- Modalités de calcul de la commission de surperformance (parts C et I) :

1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée.

Le supplément de performance positive auquel s'applique le taux de 20 % TTC représente la différence entre l'actif de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale au maximum entre celle de l'indicateur de référence (30 % de l'indice Morningstar Eurozone 50 Net Return EUR + 70 % de l'indice Ester, exprimés en euros coupons et dividendes réinvestis) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC et une performance nulle par rapport à la dernière valeur liquidative de clôture.

2) À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

3) À chaque établissement de valeur liquidative, une dotation est provisionnée en cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

5) En cas de sous-performance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative

de l'exercice .
En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice. La période de référence est l'exercice de l'OPCVM.
Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs. Elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2019.
Le fonds est susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à Montségur Finance qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile.

Part FR0010784793 I
20 % de la performance au-delà de l'indice de référence (TTC) lorsque la performance est positive et dépasse celle de l'indicateur de référence
Les frais de gestion financière : frais liés à la gestion financière de l'OPC, à la délégation de gestion financière, de distribution (y compris les rétrocessions à des distributeurs tiers)
*2- Les frais administratifs externes à la société de gestion (à compter du 01/01/2018) : frais CAC, frais dépositaire, frais techniques de distribution (exemple plateforme mais pas rétrocessions distributeurs), frais TCC, frais délégation gestion administrative et comptable, frais audit, frais juridique propres à l'OPC, frais de traduction spécifiques à l'OPC.
*3- Modalités de calcul de la commission de surperformance (parts C et I) :
1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée.
Le supplément de performance positive auquel s'applique le taux de 20 % TTC représente la différence entre l'actif de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale au maximum entre celle de l'indicateur de référence (30 % de l'indice Morningstar Eurozone 50 Net Return EUR + 70 % de l'indice Ester, exprimés en euros coupons et dividendes réinvestis) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC et une performance nulle par rapport à la dernière valeur liquidative de clôture.
2) À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance
3) À chaque établissement de valeur liquidative, une dotation est provisionnée en cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.
4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.
5) En cas de sous-performance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.
En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice. La période de référence est l'exercice de l'OPCVM.
Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs. Elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2019.
Le fonds est susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à Montségur Finance qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :
*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.
**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).
***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions
La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.
Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes… Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions, ETF, warrants, obligations, droits : • 25 € France, Belgique et Pays-Bas • 55 € pour les autres Pays - OPC / FIA : • France / admis Euroclear : 8 € • Etranger : 15 € • Offshore : 150 € - TCN, Titres Négociables à court terme : • France 15 € • Autres Pays 25 € - Marchés à terme : • MONEP Futures : 1 €/lot • MONEP Options : 0,20 % min 8 € • LIFFE Futures : 2 £/lot • US BOT CME Futures : 1,1 $/lot Prélèvement sur chaque transaction		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :
L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :
L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :
Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :
Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :
• Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.

• Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

• Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :
• Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

• Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :
Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :
Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

• Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

• Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :
Néant

Garantie donnée :
Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le FCP peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent ou dans un système de négociation multilatérale à des prix transparents, de sorte qu'elle puisse être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable à la vente.

- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.

- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	**22 302 526,26**	**7 960 887,27**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	12 130 842,69	15 724 010,03
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-20 530 591,09	-816 261,83
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	799 443,17	282 758,27
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-470 899,28	-272 248,76
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-58 919,04	-39 832,02
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	939 702,77	-566 507,21
Différence d'estimation exercice N	*798 307,83*	*-141 394,94*
Différence d'estimation exercice N-1	*-141 394,94*	*425 112,27*
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	*0,00*	*0,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*0,00*	*0,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-167 675,72	29 720,51
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	**14 944 429,76**	**22 302 526,26**

INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	126 532,65	0,85	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	126 532,65	0,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1 USD	% USD	Devise2 CHF	% CHF	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 123 647,39	7,52	180 707,93	1,21	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	743 862,31	4,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			**0,00**
Obligations			**0,00**
TCN			**0,00**
OPC			**607 776,39**
	FR0013324720	MONTS.NEW PERSP.Q	607 776,39
Contrats financiers			**0,00**
Total des titres du groupe			**607 776,39**

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-96 519,22	76 355,95
Total	**-96 519,22**	**76 355,95**

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-95 168,22	65 036,03
Total	**-95 168,22**	**65 036,03**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 351,00	11 319,92
Total	**-1 351,00**	**11 319,92**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	218 841,52	6 724,11
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**218 841,52**	**6 724,11**

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	201 825,48	6 385,79
Total	**201 825,48**	**6 385,79**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	17 016,04	338,32
Total	**17 016,04**	**338,32**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2019	C1 PART CAPI C	17 312 315,49	128 197,678	135,04	0,00	0,00	0,00	-4,85
31/12/2019	C2 PART CAPI I	8 244 404,16	65 780,00	125,33	0,00	0,00	0,00	-3,74
31/12/2020	C1 PART CAPI C	13 186 960,62	101 556,879	129,84	0,00	0,00	0,00	-1,52
31/12/2020	C2 PART CAPI I	4 979 583,44	41 073,00	121,23	0,00	0,00	0,00	-0,70
31/12/2021	C1 PART CAPI C	7 807 596,13	56 793,385	137,47	0,00	0,00	0,00	-1,25
31/12/2021	C2 PART CAPI I	153 291,14	1 187,00	129,14	0,00	0,00	0,00	-0,42
30/12/2022	C1 PART CAPI C	21 063 613,91	161 811,996	130,17	0,00	0,00	0,00	0,44
30/12/2022	C2 PART CAPI I	1 238 912,35	10 071,00	123,01	0,00	0,00	0,00	1,15
29/12/2023	C1 PART CAPI C	13 779 826,85	99 307,905	138,75	0,00	0,00	0,00	1,07
29/12/2023	C2 PART CAPI I	1 164 602,91	8 828,00	131,92	0,00	0,00	0,00	1,77

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	82 566,20800	10 979 181,99
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-145 070,29900	-19 217 251,08
Solde net des Souscriptions/Rachats	-62 504,09100	-8 238 069,09
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	**99 307,90500**	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI I		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	8 976,00000	1 151 660,70
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-10 219,00000	-1 313 340,01
Solde net des Souscriptions/Rachats	-1 243,00000	-161 679,31
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	**8 828,00000**	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	81 336,09
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	81 336,09
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	81 336,09
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	81 336,09
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0010121137 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,37
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	290 559,57
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0010784793 C2 PART CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,77
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	12 235,77
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Total des créances		
Dettes	SRD et réglements différés	3 493,04
Dettes	Frais de gestion	15 876,67
Total des dettes		**19 369,71**
Total dettes et créances		**-19 369,71**

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	**14 837 266,82**	**99,28**
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	2 617 347,64	17,51
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	12 219 919,18	81,77
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	**0,00**	**0,00**
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	**0,00**	**0,00**
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	**0,00**	**0,00**
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	**-19 369,71**	**-0,13**
CONTRATS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	**126 532,65**	**0,85**
DISPONIBILITES	126 532,65	0,85
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	**14 944 429,76**	**100,00**

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			**2 617 347,64**	**17,51**
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			**2 617 347,64**	**17,51**
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			**2 617 347,64**	**17,51**
TOTAL SUISSE			**180 707,93**	**1,21**
CH0038863350 NESTLE NOM.	CHF	1 725	180 707,93	1,21
TOTAL FRANCE			**1 077 124,12**	**7,21**
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR	1 067	187 920,04	1,26
FR0000120578 SANOFI	EUR	1 948	174 852,48	1,17
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	444	325 718,40	2,18
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 079	195 946,40	1,31
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	1 060	192 686,80	1,29
TOTAL PAYS-BAS			**235 868,20**	**1,58**
NL0010273215 ASML HOLDING	EUR	346	235 868,20	1,58
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			**1 123 647,39**	**7,51**
US0231351067 AMAZON COM	USD	2 493	343 103,64	2,28
US0378331005 APPLE	USD	1 704	297 165,87	1,99
US30231G1022 EXXON MOBIL	USD	1 945	176 142,30	1,18
US5949181045 MICROSOFT	USD	902	307 235,58	2,06

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC			**12 219 919,18**	**81,77**
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres États membres de l'UE			**1 551 321,29**	**10,38**
TOTAL IRLANDE			**1 551 321,29**	**10,38**
IE000L2TO2T2 ISHS EURO CO EUR AC	EUR	309 781	1 551 321,29	10,38
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			**10 668 597,89**	**71,39**
TOTAL FRANCE			**7 890 158,75**	**52,79**
FR0000984254 CM-AM DOLLAR CASH (IC)	USD	404,5	743 862,31	4,98
FR0010590950 LAZ.CRED.FI SRI PVC EUR FCP 3D	EUR	99	1 663 055,46	11,11
FR0011694264 SOFIDY SELECTION 1 I C FCP3DEC	EUR	232,699	390 799,35	2,62
FR0013298544 EUROPE SMALL CAPS B SI.2DEC	EUR	442,69	568 396,25	3,80
FR0013324720 MONTSEGUR NEW PERSPECTIV.Q FCP	EUR	3 867	607 776,39	4,07
FR0013368065 CM-AM MONEPLUS (IC)	EUR	7,539	828 773,88	5,55
FR0013373206 CM-AM SHORT TERM BONDS (IC)	EUR	14,08909	1 462 541,30	9,79
FR001400GXW2 EIFFEL RDM 2028 SI EUR FCP 3D	EUR	15 001,42	1 624 953,81	10,87
TOTAL IRLANDE			**2 399 383,26**	**16,06**
IE000KXCEXR3 AMUNDI SP 500 ESG ETF	EUR	1 844	226 363,91	1,51
IE00B3DJ5M15 HERMES GLB EUR-F-AC	EUR	119 318	472 069,74	3,16
IE00BJK55C48 ISHS E HI YI.CORP BD UCITS ETF	EUR	58 269	302 183,03	2,02
IE00BYZTVV78 ISHS CORP BD EUR	EUR	284 574	1 398 766,58	9,37
TOTAL LUXEMBOURG			**379 055,88**	**2,54**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
LU1681040223 AM.ST.EUR.600 ESG UC.ETF EUR C	EUR	306	35 104,32	0,23
LU1900068914 AM.MSCI CHN ESG.L.EXTRA ETF C	EUR	4 572	343 951,56	2,31

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C2 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

FCP MONTSEGUR PATRIMOINE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Siège social : 20 avenue André Malraux – 92300 Levallois-Perret
Etablissement secondaire : 85 bis rue du Soleil – 42100 Saint-Etienne
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France et Rhône-Alpes
Société de Commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du centre
SAS au capital de 310 590 euros – RCS Nanterre 401 808 068
www.gestionphi.fr

MONTSEGUR PATRIMOINE
Fonds Commun de Placement

Société de gestion :
MONTSEGUR FINANCE
39, rue Marbeuf
75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FCP MONTSEGUR PATRIMOINE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fond commun de placement à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « *règles et méthodes comptables* » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable, Règlement ANC 2020- 07 modifié.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois-Perret,
Le commissaire aux comptes
GESTIONPHI
Signé par Francois Blanc
Le 04/03/25
ID: tx_M70AqxDXa44e
gestionphi
François BLANC